



Session extraordinaire du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

6 juillet 2015

Discours de Mathieu Klein

(seul le prononcé fait foi)

Chères collègues, chers collègues,

Comme je vous l'avais indiqué lors de l'élection de l'exécutif le 2 avril, j'ai souhaité que notre assemblée débattenne et délibère du projet « Meurthe-et-Moselle 2015-2021 » qui constituera notre feuille de route pour le mandat, à l'occasion d'une session extraordinaire.

Avant de vous indiquer comment se dérouleront nos travaux, en mon nom et en votre nom à tous, je veux souhaiter la bienvenue à Stéphanie Ten Eyck, qui prend aujourd'hui ses fonctions de directrice générale des services départementaux.

Je salue également les partenaires du conseil départemental qui assistent ce matin à notre réunion. Je les remercie à nouveau pour leur participation à la rencontre du 11 juin et pour leurs contributions nombreuses et précieuses à l'élaboration du projet « Meurthe-et-Moselle 2015-2021 ».

Quatre vice-présidents interviendront après moi pour présenter les orientations des quatre axes qui structurent l'unique délibération inscrite à l'ordre du jour :

- Renforcer la solidarité entre les personnes et entre les territoires, faciliter la vie aux Meurthe-et-Mosellans
- Permettre la réussite de tous les jeunes Meurthe-et-Mosellans, préparer l'avenir
- Agir contre les inégalités, soutenir le pouvoir d'achat et l'emploi
- Une gestion équilibrée au service des Meurthe-et-Mosellans

Nous devrions être en mesure de conclure aux alentours de midi, après notamment que les présidents de groupe se soient exprimés.

--

Le projet « Meurthe-et-Moselle 2015-2021 » et cette réunion extraordinaire de l'assemblée départementale font écho au contexte inédit dans lequel se place l'action publique que les Meurthe-et-Mosellans nous ont confié la responsabilité de mettre en œuvre au cours des six prochaines années.

Trois éléments principaux caractérisent ce contexte :

- En premier lieu, l'élément le moins nouveau malheureusement, mais sans doute le plus déterminant et assurément celui qui nous impose le plus d'exigences : l'immense climat de défiance qui s'est installé entre un nombre grandissant de concitoyens et leurs responsables politiques et plus généralement entre eux et les institutions sur lesquelles reposent la République.

Face à la crainte de voir leur situation, et plus encore celle de leur enfants, se dégrader dans les circonstances souvent rudes, parfois brutales et toujours complexes qui pèsent sur notre pays, un doute immense s'est installé et s'enracine chez un nombre croissant de nos concitoyens à l'égard des valeurs de justice, de solidarité et de courage qui animent réellement les élus et guident leur action.

- Deuxième élément : notre assemblée est enfin devenue paritaire et 28 sur 46 sont de nouveaux élus qui doivent s'emparer pleinement de leurs responsabilités, quels que soient leurs places et leurs rôles.

Enfin, le mandat de la nouvelle assemblée est désormais de 6 années, une durée attendue et nécessaire pour résoudre dans la durée les questions cruciales auxquelles doit s'atteler un département.

- Troisième élément en forte évolution : la refonte de l'organisation territoriale de la République rebat considérablement les cartes de l'action du département.

Le département devait disparaître et finalement, la loi NOTRe le conforte dans son rôle de collectivité pivot des solidarités humaines et territoriales, de garant de l'équité et d'assembleur plus que jamais nécessaire avec la création de la nouvelle région ACAL (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine), avec les coopérations naissantes avec les départements voisins, avec notre positionnement au cœur du plus grand espace transfrontalier européen, avec la métropolisation autour de Nancy et autour Metz, ou encore avec la stratégie Allemagne de la Lorraine.

Les débats à l'Assemblée Nationale sur la loi NOTRe se terminent. Voilà ce que nous pouvons en dire aujourd'hui

- Aucun amendement ne remet en cause la responsabilité du département dans sa solidarité avec les personnes et avec les territoires
- Les députés ont repoussé l'amendement de l'ARF proposant que les régions deviennent responsables des politiques que conduisent les départements en faveur des ENS
- Les départements de nouveau associés au schéma régional d'aménagement et de développement durable.

Des points de divergences persistent :

- Le maintien des transports scolaires aux départements
- L'association des départements à l'élaboration du schéma régional de développement économique

De plus, le seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités est maintenu et l'élection des délégués communautaires au suffrage universel est rétablie.

La commission mixte paritaire se réunira afin de trouver les points de convergence sur les 4 derniers points.

Nos concitoyens attendent de leurs représentants qu'ils s'engagent pleinement sur les sujets majeurs de ce début de 21^{ème} siècle et le département est au croisement de plusieurs de ces enjeux cruciaux.

Ils sont lassés de ces postures qui entretiennent le sentiment d'une incapacité à saisir les enjeux économiques, écologiques et sociaux, les faisant paraître chaque fois plus importants mais aussi plus difficiles et entretenant une crainte de l'avenir qui finit par générer le repli sur soi.

Conseillers départementaux, nos responsabilités sont au cœur de débats majeurs, je pense particulièrement à l'adaptation de la société au vieillissement qui constitue un enjeu essentiel de progrès et d'équilibre de notre société dès lors qu'on aborde cette question non pas comme une charge mais comme un levier de développement social autant que médical, économique, culturel et éducatif.

Je pense également à la transition écologique, du défi de la réduction de la consommation énergétique au développement des circuits courts au bénéfice autant des consommateurs que des agriculteurs de Meurthe-et-Moselle.

C'est une exigence pour lutter contre le réchauffement climatique mais c'est aussi une nécessité pour réduire la facture énergétique des ménages, notamment les moins aisés car transition écologique et lutte contre les inégalités se conjuguent dans le projet dont nous débattons aujourd'hui.

Avec cette même volonté de saisir à bras le corps nos responsabilités, le projet « Meurthe-et-Moselle 2015-2021 » présente 150 autres orientations et leur déclinaison en projets d'action pour développer l'emploi, soutenir le pouvoir d'achat, améliorer le logement, organiser les services en milieu rural, améliorer l'accès à la santé, renforcer l'activité économique, accéder à l'égalité réelle dans les quartiers populaires, étendre l'éducation pour tous...

Dans tous ces domaines, nos concitoyens attendent de nous des résultats. Dans tous ces domaines, nos politiques publiques nous donnent les capacités d'agir.

Ce projet fixe le cap du mandat. C'est un défi : la reconquête républicaine des territoires, et j'ajoute des femmes et des hommes qui les habitent.

Nous ne pouvons-nous satisfaire à chaque élection de constater que l'abstention, le vote pour le FN, la non inscription sur les listes électorales, deviennent l'évolution naturelle de la République.

Pour relever ce beau défi, il faut que nous gardions les moyens d'agir.

Vous connaissez à cet égard le poids démesuré que pèse dans le budget du conseil départemental la mauvaise compensation par l'Etat des allocations individuelles de solidarité, depuis onze ans maintenant.

Pour mémoire, le décalage prévu en 2015 (accord de Matignon compris) est de 102 millions pour les 3 AIS dont RSA 61 millions.

En 2014, le décalage était de 88,5 millions, avec les Accords de Matignon représentant 32 millions.

Pour mémoire sans les accords de Matignon, le décalage était de 101 millions en 2013:

Après des années de déni, Michel Dinot et l'ADF ont gagné une première manche en juillet 2013 en obtenant la reconnaissance par l'Etat du reste à charge et des mesures pour endiguer son augmentation. Il est temps maintenant que la question du financement du Revenu de Solidarité Active (RSA) par l'Etat soit réglée, comme le premier ministre s'y est engagé.

« Meurthe-et-Moselle 2015-2021 », confirme et inscrit notre engagement à demander au gouvernement de libérer les finances départementales de la contrainte du financement obligatoire des allocations individuelles de solidarité.

La baisse des dotations aux collectivités est trop forte et nous appelons également le gouvernement à soutenir l'investissement local pour nous permettre de renforcer le soutien à l'emploi local généré par les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), les sociétés de services, d'aide à domicile ou encore les acteurs de l'économie solidaire.

J'ai une conscience aiguë des contraintes qui se posent à nous et je la sais partagée par toute l'assemblée. Christian Ariès y reviendra, le contexte financier extrêmement contraint dans lequel nous agissons et la toute relative autonomie fiscale dont nous disposons vont impliquer des choix lourds dès le budget 2016.

Enoncer publiquement notre feuille de route pour les 6 ans à venir constitue la première exigence que nous devons à nos partenaires et la condition essentielle pour qu'ils prennent eux aussi leur part, à nos côtés, dans la réalisation du projet « Meurthe-et-Moselle 2015-2021 ».

Donner corps à une action publique départementale ambitieuse, efficace, stimulante n'est possible que parce que élus de toutes collectivités, citoyens, acteurs économiques et sociaux s'y associent, la relaient et l'amplifient.

La coopération avec les territoires du département, celle avec nos voisins en Lorraine et dans la nouvelle région ACAL comme celle avec les régions et pays transfrontaliers, occupent une large place dans le projet qui vous est présenté.

Le projet « Meurthe-et-Moselle 2015-2021 », inscrit l'action de la collectivité départementale dans la nouvelle région ACAL en adoptant volontairement une attitude ouverte mais déterminée à faire fructifier dans ce nouvel espace le capital d'une action publique fondée en Meurthe-et-Moselle dans des valeurs et des principes d'actions éprouvés. Le mouvement des territoires va se poursuivre dans les années qui viennent, l'objectif pour nous étant de garantir à chacun d'eux la possibilité de se construire et se développer.

Cela vaut pour les territoires métropolitains autour de Nancy au sud et de Metz au nord. Le conseil départemental ne doit pas en n'être qu'un partenaire spectateur, il est au cœur des dynamiques métropolitaines qui s'engagent dans l'espace lorrain. Dès le mois de juin 2014, j'ai pris position avec les présidents des départements de la Meuse et des Vosges pour soutenir Strasbourg comme capitale de la nouvelle région, tout en disant que seule capitale ne signifiait pas seule métropole, qu'il était urgent que les Lorrains se mobilisent pour ne pas devenir le cul de sac de la nouvelle région. Depuis, les choses ont avancé et nous avons montré en Meurthe-et-Moselle notre détermination commune à défendre nos positions de leadership régional notamment pour la santé et l'éducation.

Cela vaut pour les territoires ruraux dont je n'accepterai jamais qu'ils soient relégués et marginalisés dans notre nouvelle région. Des orientations et des actions qui avaient cours dans les mandats précédents seront poursuivies. Il s'agit notamment de la contractualisation avec les territoires du département à travers le nouveau Contrat Territoires Solidaires qui se verra notamment renforcé par le bouquet de services universels et le contrat école. Valérie Beusert-Leick y reviendra dans le détail.

Chers collègues, avant de donner la parole aux vice-présidents pour vous présenter les grandes lignes du contenu de « Meurthe-et-Moselle 2015-2021 », je veux préciser que son élaboration au cours des trois mois derniers est le fruit de plusieurs séminaires de travail des élus et de contributions des services

départementaux à travers notamment 13 tours d'horizons complets des politiques publiques dans chacun des domaines de responsabilité des vice-présidents. Les orientations stratégiques et les projets d'action proposés par les vice-présidents ont en outre été soumis à l'analyse de 300 partenaires le 11 juin dernier qui les ont enrichis de leurs contributions.

Après en avoir délibéré et l'avoir adopté, je vous rappelle que nous présenterons le projet aux agents du département cet après-midi à 14h30, non pas en salle des délibérations comme indiquée sur l'invitation mais dans l'Agora Michel Dinet où la température devrait être plus supportable.

Enfin, nous irons à la rencontre des habitants dès la rentrée pour débattre avec eux de la territorialisation et de la mise en œuvre du projet.

Dans un contexte mouvementé, c'est un atout immense pour exercer positivement les responsabilités que nous ont confiées nos concitoyens et assumé pleinement et avec honneur la responsabilité politique qui nous tient à cœur.

Chers collègues, construire « Meurthe-et-Moselle 2015-2021 », et en débattre publiquement avec toute l'assemblée, s'inscrit dans la conviction que j'ai déjà exprimée devant vous à plusieurs reprises : il est impératif que nous inventions de nouvelles façons d'exercer nos responsabilités avec l'objectif impérieux de retisser les fils d'une République fragile en restaurant la crédibilité de la parole et de l'action publiques.

Aujourd'hui est une étape importante dans le grand chantier de la rénovation de la relation de l'élu avec le citoyen, mais aussi la rénovation du rôle de l'élu et des relations entre majorité et opposition que nous avons déjà entamée.

Valérie Beusert-Leick, je vous remercie de présenter synthétiquement les orientations du premier axe de « Meurthe-et-Moselle 2015-2021 » : Renforcer la solidarité entre les hommes et entre les territoires, faciliter la vie aux Meurthe-et-Mosellans.

...

Antony Caps, merci de présenter les orientations du deuxième axe du projet : Permettre la réussite de tous les jeunes Meurthe-et-Mosellans, préparer l'avenir.

....

Madame Annie Silvestri pouvez-vous présenter les orientations du troisième axe : Agir contre les inégalités, soutenir le pouvoir d'achat et l'emploi.

....

Christian Ariès, même exercice pour les orientations du quatrième axe : Une gestion équilibrée au service des Meurthe-et-Mosellans